

*Dossier suivi par : Roxane ROY  
r.roy@syndicat-huveaune.fr  
Tel : 04 42 62 82 96*

Aubagne, le 07 juin 2016

**OBJET : Avis du SIBVH sur le projet de PLAGEPOMI 2016-2021 dans le cadre de la consultation du public**

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la consultation du public du projet de PLAGEPOMI 2016-2021, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune a pris connaissance de ce document et plus particulièrement des évolutions prévues pour le bassin versant de l'Huveaune.

Nous tenons à vous informer que le SIBVH s'engage, dans le cadre du Contrat de Rivière, dans la réalisation d'études relatives à la restauration de la morphologie des cours d'eau et au rétablissement de la continuité écologique : étude des cours d'eau préalable à la réalisation d'une déclaration d'intérêt général pour leur l'entretien, schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques, etc. Malgré la présence du barrage de la Pugette, empêchant à priori le transit des Anguilles de la mer vers l'Huveaune, la remontée de cette espèce est l'un des objectifs de cette dernière étude.

A ce titre, le SIBVH réfléchit concrètement avec ses partenaires (notamment ville de Marseille, Métropole, Agence de l'eau, etc.) à la faisabilité d'un rétablissement d'un débit réservé voire de la totalité des eaux de l'Huveaune, à l'aval du barrage de la Pugette.

A la lecture de ce projet de PLAGEPOMI, le SIBVH ne peut que se réjouir des évolutions inscrites et notamment du **classement de l'Huveaune en Zone d'Action à Long Terme pour l'Anguille (Axe 1)**, permettant d'engager des études visant à l'amélioration des connaissances relatives à cette espèce sur le bassin versant. Afin d'inscrire cette démarche à l'échelle du bassin versant, le SIBVH propose le **classement éventuel de certains affluents pérennes de l'Huveaune en ZALT**, c'est le cas du Fauge, de la Vède et du Peyruis. Les services techniques du SIBVH sont à votre disposition pour discuter plus précisément de l'extension de ce classement à d'autres cours d'eau du bassin versant, dans le cas où celle-ci serait jugée pertinente.

Du fait de ce classement et dans le cadre de l'**Axe 3** (suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin), le SIBVH souhaiterait que **des investigations soient menées par les équipes de l'association Migrateur Rhône Méditerranée** ou tout autre organisme susceptible de mener de tels opérations, afin d'étudier les conditions de montaison dans la situation actuelle par les 2 « entrées » potentielles : grand émissaire à Cortiou et Plages du Prado, ainsi que d'attester de la présence ou non d'Anguilles dans l'Huveaune aval ou à proximité du cours d'eau.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration par le SIBVH et ses partenaires d'une stratégie de rétablissement d'une continuité écologique et d'un débit réservé à l'aval du barrage de la Pugette, un travail sur les objectifs et les impacts (positifs et négatifs) de tels projets est en cours. **A ce titre, nous estimons que le PLAGEPOMI et ses porteurs ont un rôle à jouer pour communiquer sur les enjeux, appuyer et compléter l'argumentaire associé aux projets de réouverture de l'Huveaune, en partenariat avec le SIBVH. (Axe 5).**

Nous encourageons les équipes techniques et porteurs du PLAGEPOMI à prendre contact avec l'équipe technique du SIBVH afin de définir les orientations futures et les travaux à mettre en place dans le cadre de cette démarche, en lien avec les actions et études portées par le Syndicat pour le rétablissement d'une continuité écologique sur le bassin versant de l'Huveaune.

Nous approuvons ainsi le projet de PLAGEPOMI mis en consultation, et souhaitons toutefois que nos remarques et propositions soient intégrées dans son programme d'actions.

Veillez recevoir, Madame la Directrice l'expression de ma considération respectueuse,

**Jean-Claude ALEXIS**  
**Le Président du Syndicat Intercommunal du**  
**Bassin Versant de l'Huveaune**

